

REAB

Diriger une entreprise artisanale du bâtiment

Durée : 56 jours (33 jours de « FONCE » et 23 jours complémentaires)

Objectifs

- Acquérir les connaissances, méthodes et outils indispensables à la direction de l'entreprise
- Connaître la législation et la réglementation liées à l'exercice de l'activité
- Mener une réflexion sur un projet de développement, de création ou de reprise d'entreprise
- Le REAB est un dispositif qualifiant de niveau 3 (Bac+2)

Public concerné

Dirigeant ou futur dirigeant d'une entreprise artisanale du bâtiment

Niveau de connaissances préalable requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Parler, lire et écrire français
 - Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication, division)
 - **Pour le dispositif REAB uniquement :**
 - Etre titulaire d'un diplôme de niveau CAP de préférence bâtiment et d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans en tant que second du responsable d'entreprise artisanale du bâtiment
- OU**
- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de niveau IV, avec de préférence une expérience dans le métier exercé

Contenu pédagogique

Gestion administrative

- La gestion comptable, analytique et financière
- La gestion d'affaires et les marchés de travaux

Gestion des ressources humaines

- Le management

Stratégie d'entreprise

- Les marchés et la stratégie commerciale
- Les statuts juridiques des entreprises
- L'évaluation de l'entreprise

Gestion de chantier

- La préparation de chantier et le suivi
- La sécurité et les outils de gestion de la qualité

Achat et vente de prestations

- La communication et les techniques de vente
- La banque et l'assurance

Moyens pédagogiques

La formation s'articule autour de phases théoriques qui sont ensuite exploitées lors d'études de cas réels. Les formateurs prodiguent des conseils personnalisés à chacun des participants. Les échanges entre stagiaires sont valorisés suivant des méthodes pédagogiques actives.

Moyens techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats

- La formation sera assurée par des formateurs spécialistes techniques et pédagogiques.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels».
- Études de cas pratiques en salle.
- Remise de fascicules supports de travail et de ressources réglementaires.
- L'organisation des journées ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par les formateurs.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- Pour le REAB, l'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par un examen en fin de formation.

Le + de la formation : Une formation complète, applicable au quotidien dès les premiers jours de formation pour diriger efficacement une entreprise artisanale du bâtiment.

